

RESSERRER L'ÉTAU DU REFLET ET DE L'OMBRE

Angéline Martel

In the past francophone women have performed invaluable services for patriarchal institutions. And in the conditions of minority existence, their experience has been divided between light and shadow, between presence and absence. Through this portrait of two organisations and two franco-albertan women, the author discusses the survival of the francophone minority in Alberta. Both women work in the field of education, where private and public spheres meet. It is in the area of education that the question of survival or assimilation is most sharply posed. In bringing to light franco-albertan history, from women's point of view, the gap between women's public and private roles is analyzed, as is the conflict between ethnicity and femaleness. Bridging these gaps has not been easy, nor will it be tomorrow, but there has never been an easy road for women to follow in their search for equality.

Dans l'histoire de la femme canadienne-française, reflets et ombres s'entrecroisent, mais il est indubitable que son implication dans la communauté lui a valu de rendre des services inestimables à la société, à l'Église et à l'État. La femme se révèle à travers ce qu'elle est, plus qu'à travers ce qu'elle fait. . . . Quand la femme deviendra-t-elle citoyenne à part entière?

C'est ainsi qu'Alice Trottier conclut son éloge à la femme pionnière, "la femme-orchestre," de la francophonie albertaine. En ces quelques mots, elle révèle la vie de la femme francophone en milieu minoritaire, sa vie à elle aussi: reflets et ombres, présence et absence, travail et oubli. La femme francophone a rendu d'incalculables services aux institutions patriarcales, mais c'est encore par son être, plutôt que par ses actions que l'histoire se remémore sa vie. Et le cri d'égalité, de justice, de "part entière" en est la conséquence directe, inéluctable pour la femme consciente et oubliée de l'histoire.

À travers le portrait de deux institutions et de deux femmes franco-albertaines, pionnières à leur manière, solidaires, représentatives de leurs consœurs, je voudrais vous donner quel-

ques faits de la survie de la minorité francophone en Alberta, une survie d'hier et d'aujourd'hui. J'ai choisi deux femmes qui oeuvrent à leur façon dans le domaine de l'éducation, puisque c'est là un champ mitoyen entre le public et le privé. L'éducation s'avère, en plus, un lieu d'importance capitale dans la lutte entre l'assimilation et la survie. Alice Trottier, membre de la Congrégation des Filles de Jésus, et Diane Culhane, présidente de l'Association Georges-et-Julia-Bugnet, sont deux femmes fortes de leur responsabilités. L'une continue naturellement le travail de l'autre. La vie de ces deux femmes révèle également le rôle que joue l'institution dans la vie publique et privée.

Au niveau démographique, les francophones (langue maternelle est le français) ne formaient plus que 2,8% de la population totale de l'Alberta en 1981. En 1961, ils/elles étaient 42 276, donc 3,1% de la population, alors qu'en 1941, ils/elles formaient 3,9% de la population (Statistiques Canada). La question de survie ou d'assimilation se pose donc avec acuité pour une population dispersée dans un pays immense, regroupée en petites communautés telles que Rivière-la-paix, St-Paul, Bonnyville, Lac La Biche, Edmonton, Calgary, Beaumont.

A. Premier temps, première mesure: La Congrégation des Filles de Jésus et Alice Trottier

Nous connaissons toutes le rôle primordial qu'ont joué les congrégations religieuses dans la survie des groupes minoritaires francophones. Alice Trottier représente toute une époque où la communauté religieuse oeuvrait soit en éducation, soit dans les hôpitaux, soit au service des paroisses; une époque dont on n'a pas assez dit l'importance.

C'est en octobre 1902² que la Congrégation des Filles de Jésus vint s'installer à Edmonton. Après s'être consacrées à des tâches domestiques auprès des Pères Oblats, elles fondèrent, dès 1904, leur première maison d'enseignement. Le couvent Notre-Dame de Morinville

réunissait alors un pensionnat et une école:

Et c'est ainsi que le 31 janvier, malgré une tempête de neige, le Couvent reçoit la bénédiction de l'Eglise. Le premier jour de février, soixante garçons et filles dont 26 pensionnaires sont répartis en deux classes.

Les Filles de Jésus durent subir l'acclimatation non seulement à une province anglophone, mais aussi au milieu franco-albertain. Venues de France après la sécularisation des écoles de Bretagne, les religieuses s'implantèrent dans un milieu où elles durent assumer la transmission de la culture et de la langue franco-canadienne, tout en apprenant à vivre au milieu de coutumes francophones, dans un village peuplé en majorité d'immigrants originaires du Québec. Ce fut pour elles une immigration, une adaptation, une acculturation. A-t-on souvent pensé aux peines, aux difficultés, aux déchirements, qu'une telle situation engendre?

Le travail des Filles de Jésus continuait tout naturellement le travail au foyer. L'éducation, aujourd'hui domaine public, était alors une extension de la maison. Où finissait la sphère privée, où commençait la sphère publique? C'était là un sujet qu'on n'abordait pas. Par le pensionnat, les religieuses remplaçaient la famille tout en inculquant l'éducation requise par la société. Elles furent mères, garde-malades, éducatrices, 24 heures par jour, pendant les presque 70 années du pensionnat jusqu'en 1968.

Les sœurs ont assuré une éducation foncièrement chrétienne aux fils et aux filles des pionniers. Toute la paroisse de Morinville et les localités voisines ont éprouvé l'influence spirituelle de ces vaillantes femmes.³

C'est sur cette toile de fond qu'Alice Trottier entre en scène. Native de Morinville, il fut tout "naturel" qu'elle reçoive son éducation primaire et secondaire au Couvent Notre-Dame.⁴ Elle entra dans la communauté, fit son noviciat et son école Normale à la maison-mère de Trois-Rivières (Québec) et revint enseigner dans les missions, alors nombreuses,

des Filles de Jésus. Alice fut successivement enseignante, directrice d'école, professeure à la Faculté St-Jean de l'Université de l'Alberta et au Collège Théologique Newman. Historienne, elle a publié des documents qui ont contribué à la sauvegarde de la francophonie albertaine. Cette femme dynamique retournera à l'enseignement en septembre 1986 et "j'ai des projets d'histoire", dit-elle.

L'idéal de soeur Alice, elle l'a toujours vécu, l'a toujours connu, semble-t-il. Elle raconte avec plaisir le prix de distinction qu'elle reçut en douzième année, pour une composition sur l'importance de la langue et de la religion pour les francophones. Son idéal, c'est son cœur qu'elle donne pour la langue et la religion, car dit-elle "les deux sont inextricablement liés." L'éducation, pour elle, c'était tout naturellement du ressort de la femme. Faut-il dire qu'il y a trente, quarante ans, l'enseignement et la vie en communauté étaient une sorte de libération pour la femme qui aspirait à une vie autre que celle d'épouse et de mère en milieu minoritaire?

L'importance de la congrégation religieuse comme institution ne peut être minimisée. Dans son travail, Alice Trottier reconnaît que la communauté fut pour elle un grand atout. La force d'une institution lui permit d'oeuvrer dans un domaine de plus en plus public. Aurait-elle pu accomplir tout ce travail sans le titre de "soeur"? De son rôle de directrice, elle dit: "C'était dur. Il me fallait être et paraître très sévère, sinon on m'aurait mangée tout rond! La tâche aurait été sûrement plus facile pour un homme."

L'habit religieux, la reconnaissance officielle de l'appartenance à une communauté religieuse furent longtemps une protection pour ces éducatrices qui devaient commander respect et discipline. Par contre, l'habit empêchait les vrais rapports entre laïcs et religieuses. Alice Trottier raconte comment, du jour au lendemain, les attitudes changèrent quand, en 1968, elle adopta le costume séculier. Les liens, les discussions jusqu'alors évités, s'établirent et devinrent naturels avec les autres femmes.

Par leur travail et leur dévouement, les religieuses exerçaient une influence énorme sur les laïcs du village, influence qui n'avait rien de politique. Le couvent Notre-Dame de Morinville, avec son pensionnat et son école, formait une unité économique importante dans ce milieu



Diane Culhane

rural. Alice Trottier note qu'elle n'a jamais tenté d'influencer les décisions du Conseil scolaire, qui avait la responsabilité de l'école. Quant au pouvoir décisionnel de l'école, il était passé de la communauté de femmes au domaine public des hommes. La Directrice se gardait d'influencer les prises de décision, une attitude peu commune chez les hommes. Malgré son énorme influence sur les jeunes, elle s'abstenait de jouer un rôle public, ce rôle étant réservé au curé de la paroisse.

Soeur Alice Trottier a-t-elle souffert de discrimination? "Si j'avais été un homme, dit-elle, les choses auraient été bien différentes." Elle ajoute que les religieuses enseignaient pour 40\$ par année en 1943, un travail presque gratuit qu'elles ont donné à diverses paroisses, un peu comme le travail au foyer dont il était l'extension. Alice Trottier était directrice sans service de secrétariat. "À mon départ, note-t-elle, le nouveau directeur obtint l'aide de deux secrétaires, et reçut un salaire fort acceptable." Les anecdotes ne manquent pas pour décrire les injustices subies par ces femmes dont le dévouement et le bénévolat sont légendaires. Le fait d'être des femmes travaillant dans le domaine public, mais qui relève logiquement et pratiquement de la famille, jouait contre elles. Les religieuses y oeuvraient comme les femmes au foyer, c'est-à-dire, sans salaire, sans reconnaissance, sans influence explicite, sans histoire. Pourtant elles formèrent des générations de francophones en milieu minoritaire. "Nous avons formé une élite et nous avons assuré la survie du français et de la religion," dit Alice Trottier.

Les communautés religieuses se transforment, leur nombre diminue. L'éducation est aujourd'hui du domaine public, mais le travail de survie entrepris par les

religieuses est repris par d'autres femmes, en d'autres circonstances, en un deuxième temps, une deuxième mesure.

B. Deuxième temps, deuxième mesure: l'Association Georges-et-Julia Bugnet et Danielle Juteau-Lee

Cette deuxième partie vous présente une nouvelle institution qui chemine entre le domaine public et le domaine privé mais qui ne craint pas de s'impliquer dans les deux: l'Association Georges-et-Julia-Bugnet. C'est ce genre d'institution, qui valorise la femme, la mère (puisque c'est souvent son rôle d'élever les enfants dans notre société), qui influence le domaine public des hommes et qui devient à la fin, le modèle vivant d'un renouveau social pour la femme. Disons tout d'abord l'importance que joue et joua la mère dans la survie de la minorité.

Danielle Juteau-Lee, dans un article intitulé "Ethnicity and Femininity," disait:

Sans le rôle de la mère (. . .) l'"ethnicité" ne serait pas transmise. Ce processus s'accomplit dans le cadre d'une relation d'entretien matériel physique; la socialisation ne s'opère qu'à l'intérieur d'activités bien matérielles et bien concrètes (laver, nourrir, habiller les enfants faire les courses, se lever la nuit, les amener chez le médecin, rencontrer les professeurs, recevoir leurs amis, etc.) et non au simple niveau idéologique.⁵

La culture minoritaire n'est donc pas transmise héréditairement et le seul nom du père ne saurait en rendre compte. Le rôle de la femme, de la mère, a été négligé justement parce que c'était celui des femmes et ce sont les hommes qui, dans le domaine public, se sont attribué les gloires de la survie minoritaire. Danielle Juteau-Lee continue:

Un ensemble d'activités (à part le maternage) dans la sphère privée créent et maintiennent les frontières ethniques: les relations de parenté et de voisinage, les courses, les loisirs peuvent tous se passer hors de la sphère publique. . .

La vitalité d'une communauté ne saurait donc se mesurer à la seule dimension organisationnelle, bien qu'il ne s'agisse pas de nier l'importance de ce facteur . . . Y a-t-il continuité ou rupture entre ces deux sphères? Si la collectivité possède un faible niveau de capacité organisationnelle, la responsabilité toute entière de son maintien repose entre les mains des femmes. Plus elle est élevée, plus les hommes tendent à monopoliser ces fonctions dans la sphère

publique et à en tirer les bénéfices, tels pouvoir, prestige, statut.⁶

L'histoire officielle de la survie francophone albertaine s'avère bel et bien l'exemple flagrant de l'absence des femmes et de l'appropriation des bénéfices de la survie par des hommes dans des associations dites "porte-parole."

Alice Trottier notait cependant que la femme minoritaire élargi son champ d'action hors de la famille. Par la maternité, elle assurait la survie physique d'un groupe et partageait souvent le travail traditionnel de l'homme, surtout sur la ferme. En plus, "malgré toutes les besognes ordinaires, les femmes pionnières ont toujours trouvé le temps et l'énergie de s'occuper des pauvres, des malades, de remplir le rôle de sage-femme en occurrence. Elles étaient donc impliquées communautairement et leur engagement social prenait diverses formes."⁷

Elle nomme parmi tant d'autres, la femme organiste et maître (sic) de chapelle, l'enseignante, les "Dames de Sainte-Anne qui assuraient le financement des communautés par des ventes de charité, fruits de leurs travaux d'artisanat."⁸

Le foyer et l'apport de la femme sont et étaient donc vitaux à la survie minoritaire en Alberta (comme ailleurs) et cela est peu reconnu. De plus, la femme s'impliquait dans la communauté et enrichissait le domaine public de son temps, de ses connaissances, de ses énergies et cela aussi est ignoré.

L'Association Bugnet présente un deuxième aspect de la survie minoritaire. C'est une institution qui, tout en valorisant et reconnaissant le travail de la mère, s'implique pleinement au niveau public, c'est-à-dire, politique, juridique et social.

En septembre 1983, l'Alberta ouvre sa première école française, l'École Georges-et-Julia-Bugnet. Les francophones, par l'Association Bugnet, tentent depuis 1981 de faire la distinction, aux niveaux politiques et pratiques, entre l'immersion pour anglophones et l'éducation française pour francophones.⁹ L'identité franco-albertaine s'était affaiblie depuis la fin du règne des communautés religieuses et la survie minoritaire dépendait depuis dix ans des programmes d'immersion hâtive (à compter de la première année) pour anglophones. Les Alice Trottier ont presque entièrement disparu du secteur éducatif.



Alice Trottier

Credit: Harvey Rivard

L'Association Georges-et-Julia-Bugnet, comme une famille dont elle est d'ailleurs l'extension, milite à plusieurs niveaux: politique, juridique et social. Fondée par des personnes convaincues de la nécessité d'une éducation française de qualité, l'association est toujours composée de neuf membres bénévoles choisis pour leurs convictions. Ce petit groupe permet des prises de décisions et des actions rapides avec l'assentiment voté ou tacite de tous ses membres. Les réunions ont lieu autour d'une table dans la salle à manger ou devant le feu de la cheminée, atmosphère chaleureuse et agréable. Il n'est pas surprenant que l'Association Bugnet ait toujours été présidée par une femme et composée majoritairement de femmes, de mères conscientes de l'importance de la survie par l'action sociale et l'éducation.

Il faut noter qu'en diffusant informations et recherches sur la survie minoritaire, l'association donnait à ses membres, des parents, les moyens de réfléchir sur leur vie avec leurs enfants, et ce au sein même de l'association. Elle leur permettait de prendre conscience des éléments qui pouvaient rehausser la survie francophone et minimiser l'assimilation au sein du foyer. C'est là un travail de base, indispensable à la survie; il permet aux parents, aux mères surtout d'être fortes dans la transmission quotidienne des valeurs et de la langue.

D'autre part, comment une association, donc un organisme de la sphère publique patriarcale, peut-elle reformuler les liens sociaux qui régissent normalement les rôles et les procédures, tout en y apportant l'aspect familial? C'est ce qu'a vécu l'Association Bugnet et c'est ce qu'elle vit

encore. Les efforts de permettre à chacun et chacune de participer selon son potentiel a toujours été partie prenante de l'association. Les réunions devenaient un forum d'information de base pour permettre à tous et à toutes de voir et de comprendre l'ensemble de la question de survie minoritaire. Mais, offrir à chacun/e la chance de sentir et de vivre son pouvoir personnel et collectif crée bien des écueils dans un schéma de valeurs patriarcales où "pouvoir" signifie domination. La prise en main de son pouvoir personnel au sein d'une association, dans un monde valorisant la domination, peut entraîner la destruction même de l'association qui a, en premier lieu, conféré et favorisé le développement personnel. L'Association Bugnet, depuis ses débuts, tente donc de reformuler et de vivre un réseau de liens authentiquement démocratiques tout en cheminant entre le paradoxe: un organisme fonctionnant de l'intérieur comme une famille tout en oeuvrant à l'extérieur dans une sphère dont les priorités de domination et de compétition sont connues.

L'Association Bugnet s'avère donc, de l'intérieur, une continuation de la communauté familiale, un peu comme les communautés religieuses ont pu l'être. Le deuxième temps qu'elle offre à la survie minoritaire n'est plus relié par contre à la religion. Basée sur la non-confessionnalité, l'association a comme objectif d'unir tous les francophones afin d'obtenir la survie par le biais de l'éducation française (La constitution de l'association). Elle s'est donné un défi politique, sachant qu'aujourd'hui, c'est là que se joue le sort des minoritaires (entre autres groupes). L'association a mené, le 23 octobre 1983, devant les tribunaux, la première cause des droits de la minorité francophone en Alberta, action basée sur l'article 23 (survie minoritaire) et l'article 15 (l'égalité) de la Charte des droits et libertés (1982). Elle fut la première au Canada à invoquer, lors des audiences de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, l'article 15 pour l'égalité des deux peuples fondateurs, deux jours avant l'entrée en vigueur de cet article, le 17 avril 1985. Au niveau social, l'Association Bugnet a mené une campagne d'information et de sensibilisation des francophones et des anglophones, campagne qui a eu des résultats bien concrets: d'autres écoles françaises en Alberta et une anglophonie de plus en plus "tolérante".

Diane Culhane, actuelle présidente de l'Association Bugnet, est arrivée en

Alberta en août 1983 avec son mari, Gilbert Denis et leurs deux enfants. Partis des environs de Montréal, ils ont connu cette expérience si difficile à vivre et parfois à accepter: la migration.

"La femme, par ses actions, suit l'évolution de ses enfants" disait-elle dans une entrevue du 24 mai, 1986. À Montréal, ses enfants vont à l'école, et Diane, en plus de son travail à la maison, fait partie des comités d'école. Ce fut sa première expérience d'action publique. Elle constata rapidement que de tels comités n'ont aucun pouvoir, et que leur titre consultatif les relègue au second plan de l'action scolaire. Bien que les femmes y soient majoritaires, c'est le directeur (homme) qui détient tout le pouvoir et toute l'influence. Le comité peut avoir d'excellentes idées mais le directeur, plutôt que de les en féliciter, y voit une perte de pouvoir, une menace. Il suggère d'autres activités, d'autres alternatives. "Finalement, on se retrouve à servir du café et des beignes. Ça ne dérange pas" dit Diane. Première expérience dans le domaine public: premier bilan – échec des femmes devant la domination mâle de l'institution.

Diane tenta une deuxième expérience. Croyant que l'école devait être la continuation de la maison, elle fit partie d'un comité pour une école alternative (comité composé de femmes et d'un homme). Le travail de base terminé, le groupe passe à l'action et demande l'acceptation du projet par la commission scolaire locale. La seule femme siégeant à la commission voyait le projet d'un bon oeil mais, quand vint le moment de décision, le projet d'école alternative fut rejeté à l'unanimité. Bilan d'une deuxième expérience: échec au niveau de la politique municipale. Le pouvoir décisionnel détenu par les hommes tranchait de nouveau contre les femmes.

Un troisième projet mené par des femmes et un homme prit forme; l'enseignement des cours de morale comme alternative à l'enseignement religieux. Les démarches à tous les paliers ont, cette fois, porté fruit. Pourquoi? Selon Diane, on savait qu'on avait des droits: la Charte des droits et libertés du Québec. Quand les femmes s'archarnent à améliorer le domaine public de l'éducation, elle ne réussissent que quand la loi leur donne raison. Dépendre du bon vouloir politique ne mène à rien. Il faut plus, et c'est ce qu'offre la loi.

Riche de ses expériences, c'est alors que Diane arrive en Alberta et deux ans

plus tard elle décide de s'impliquer publiquement dans la survie de la minorité. Elle devient alors présidente de l'Association Bugnet qui venait de mener les droits des francophones devant les tribunaux et d'ouvrir son école. Le processus d'interprétation de la Charte des droits et libertés continue et ce sera les 23-24-25 septembre 1986 que la Cour d'Appel de l'Alberta siègera à nouveau. L'Association Bugnet se rendra en Cour Suprême du Canada, si nécessaire pour clarifier les droits des francophones en milieu minoritaire.

L'Association Bugnet prend, pour Diane, une toute autre dimension si on la compare à son travail antérieur. Tout d'abord, l'association est forte de quatre ans d'actions politiques, sociales et juridiques. De plus, ses principes mêmes reposent sur des droits et non sur le bon vouloir d'un groupe (mâle). Enfin, l'association malgré sa force et son ampleur n'a jamais perdu de vue les liens familiaux.

L'Association Bugnet, tout comme les communautés religieuses, est l'extension du foyer, c'est donc dire qu'elle se base non sur un réseau compétitif, mais sur des liens d'entraide. Son institutionnalisation lui donne sa force et lui confère sa crédibilité. Comme présidente de l'association, Diane a introduit dans le domaine public les valeurs du foyer, notamment la notion de survie. Forte de ses droits, elle a pu garder la tête haute, entreprendre toutes ces démarches avec une confiance qui se manifeste au grand jour.

Mais, comment féminiser les liens sociaux qui s'insèrent dans le domaine public? C'est là une question qui exige la réconciliation d'un bilinguisme social. D'une part, c'est vivre en association, collectivement, communautairement, comme dans la famille. D'autre part, c'est représenter la collectivité dans le domaine public sans la renier, sans la trahir. Voilà la tâche d'une petite institution en marge du statu quo. Voilà la redéfinition des rôles.

Conclusion

Vivre en deux temps, deux mesures, c'est la ré-évaluation de l'histoire franco-albertaine du point de vue de la femme, femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui. La tâche n'a pas été facile, elle ne le sera pas demain non plus, mais, fort heureusement, les femmes ignorent la facilité. Ce sont les droits qui desserreront l'étau de la féminité et de l'ethnicité. C'est l'action basée sur les droits qui sortira peut-être la femme (minoritaire entre autres)

de l'ombre et du reflet pour lui donner sa place au grand jour.

Le rôle de la mère, de la femme, changera un jour; il doit changer. Entre temps, il faut dire, redire, et valoriser le labeur quotidien de la femme, au sein de la famille et dans la sphère publique pour qu'elle sorte de l'ombre. Il faut aussi bien afficher le réseau social, non compétitif de la famille (avec la mère) et le proposer comme modèle à une société patriarcale injuste pour tant de groupes, dont les femmes et les minoritaires.

¹Alice Trottier, "Ah! ces femmes-orchestres," *Femmes d'action* (mai-juin 1986), pp. 9-11.

²Alice et J. Trottier, *Les Filles de Jésus* (Charlebourg, Québec: Ed. Le Renouveau, 1986).

³Ibid.

⁴Entrevue avec Alice Trottier (le 22 mai 1985).

⁵Danielle Juteau-Lee et Barbara Roberts, "Ethnicity and Femininity, (d') après nos expériences," *Canadian Ethnic Studies*, XIII, no. 1 (1981), p. 16.

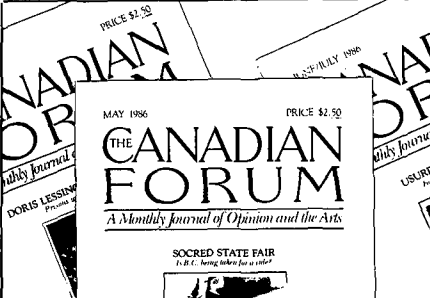
⁶Ibid, p. 20.

⁷Alice Trottier, "Ah! ces femmes-orchestres," p. 10.

⁸Ibid.

⁹Angéline Martel, *Dossiers de presse*, nos. 1, 11 et 111. Disponibles à l'Association Bugnet ou aux archives du Musée provincial à Edmonton, Alberta.

Angeline Martel est diplômée de l'Université de l'Alberta (doctorat multidisciplinaire avec concentration dans l'étude du langage). En visite à l'Université McGill, elle y enseigne un cours de didactique langue seconde. Elle est maintenant employée à une recherche sur les pédagogies féministes.



PRICE \$2.50

MAY 1986

THE CANADIAN FORUM

A Monthly Journal of Opinion and the Arts

SOCRED STATE FAIR

Yes, please send me THE CANADIAN FORUM. One year (10 issues) for \$18 (add \$5.00 outside Canada)

Name _____

Address _____

[] bill me [] payment enclosed

The Canadian Forum, 70 The Esplanade,
Third Floor, Toronto, Ontario M5E 1R2.